

Les crédits

Président? Est-ce qu'il s'est levé lorsque les ministres de l'Énergie de l'époque ont fermé, en fait, trois usines dans l'est de Montréal, au niveau de l'énergie, des raffineries, monsieur le Président. C'est drôle qu'on ne l'entendait pas à ce moment-là.

M. Della Noce: Dix au Canada.

M. Tremblay (Lotbinière): Dix au Canada. Est-ce qu'il s'est levé à ce moment-là, monsieur le Président? Se rappelle-t-il de l'héritage qu'ils nous ont laissé, en 1984? Environ 200 milliards de dollars, monsieur le Président. On nous a laissé un héritage pour gérer le déficit, monsieur le Président, pour gérer la décroissance. C'est cela que nous a légué le gouvernement libéral. Est-ce que le député se levait à ce moment-là? Il se rappellera également, lorsque nous avons instauré la Loi C-26, en 1986, sur les veufs et les veuves, qu'il s'était levé pour poser des questions, pour dire au gouvernement conservateur: Pourquoi vous ne l'étendez pas à tout le monde? Il ne se rappelait pas que, au cours des 21 dernières années où son gouvernement était au pouvoir, ils ne l'ont jamais passée, pour personne. Est-ce que le député de Laurier—Sainte-Marie s'est levé à ce moment-là? Monsieur le Président, j'aimerais bien avoir les commentaires du député, et attendre d'être dans une situation pour se réveiller. Mais il était temps, à un moment donné, de parler, et il ne l'a pas fait.

• (1320)

M. Malépart: Monsieur le Président, cela paraît que le député n'a rien appris malgré son deuxième terme. Je ne lui ai pas demandé de se lever à la Chambre, je lui ai demandé de se lever au sein du caucus. Je peux lui dire que, au sein du caucus, mon parti a déjà voulu couper les allocations familiales. On a gagné, à l'intérieur du caucus: elles n'ont pas été coupées. L'héritage que mon parti a laissé, c'est l'assurance-santé universelle à tout le monde, les pensions universelles à tout le monde. Tous les programmes sociaux qui existent, c'est le Parti libéral qui les a instaurés, ce ne sont pas les conservateurs qui les ont instaurés!

Des voix: Bravo!

M. Malépart: Ce sont les Trudeau, Pearson. Et tous les députés qui étaient ici n'ont pas eu besoin de se battre à la Chambre pour gagner leurs causes, c'était à l'intérieur du caucus que nous étions capables de gagner nos causes. Ce n'était pas l'opposition qui faisait gagner les causes. Cela paraît que le député n'a rien appris encore dans son deuxième terme. Il est chanceux de s'être fait élire sur le mensonge, comme tous les autres.

Quand il parle, justement, du projet de loi C-26, la discrimination qui est maintenue, toutes les personnes âgées de 60 à 64 ans, qui sont célibataires, séparées dans sa circonscription, il ne les a pas défendues, parce qu'il

aurait pu au moins demander. . . Pourquoi n'a-t-il pas demandé à son ministre de donner aux plus pauvres l'argent qu'il enlève aux plus riches? Ce sont des pauvres! Il n'a pas été capable de les défendre!

M. DeBlois: Monsieur le Président, j'écoute toujours avec beaucoup d'intérêt le député de Laurier—Saint-Marie (M. Malépart) parce que c'est un bon orateur, et je pense qu'à certains égards, il parle avec éloquence. Mais, encore une fois, je voudrais simplement lui rappeler un avis fort intéressant qu'a donné le Conseil national du bien-être social, quand il parlait des dépenses sociales dans le prochain Budget. Le problème de fond, c'est que nous sommes pris avec une dette considérable, et un gouvernement responsable est obligé de faire partager le plus équitablement possible aux gens l'importance de la dette. Et ce qu'a fait le gouvernement conservateur dans son Budget, c'est de demander aux gens qui en ont le plus les moyens de faire des efforts. Et je vous avoue que je suis un peu surpris parce que le député de Laurier—Saint-Marie est un homme, au fond, que j'estime et je trouve cela un peu décevant qu'il défende les riches.

On essaie de faire un transfert, et ce que dit le Conseil du bien-être social est ceci: «La récupération a ceci d'avantageux, qu'elle permet de réaliser des économies en augmentant la progressivité des programmes sociaux sans toucher au principe litigieux de l'universalité. La plupart des champions de l'universalité sont d'avis qu'il faut distribuer les prestations de façon progressive: Plus vos revenus sont élevés, moins vous devriez en bénéficier, et vice versa. La récupération ne remet pas en question l'universalité. Les personnes âgées et les parents continueront de toucher des chèques de pension de vieillesse ou d'allocations familiales quel que soit leur revenu, mais la récupération en réduit la valeur nette pour les bénéficiaires à revenus élevés». C'est ce que l'on fait. On dit simplement: les gens dont le revenu net—et c'est très important, pas le revenu brut—dépasse 50 000\$, est-ce que vous ne pouvez pas faire un effort supplémentaire pour diminuer le fardeau de la dette qui, veut, veut pas, si on ne fait pas cela cette année, va faire que dans quelques années on ne pourra pas continuer d'offrir les programmes sociaux que l'on offre à l'heure actuelle. J'aimerais entendre le député de Laurier—Sainte-Marie là-dessus.

M. Malépart: Monsieur le Président, je suis content de la question. Je n'ai jamais nié qu'il y avait un problème de dette, de déficit. Mais où je suis en désaccord avec les conservateurs, c'est que, tout d'abord on ne doit pas faire partager avec les malades. Une personne malade ne s'attend pas à la maladie, et elle n'a pas le temps de penser si elle a des finances ou pas. Elle va se faire soigner. On ne doit jamais prendre des malades en otages.